

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

Appel : Présents : 23

Excusés : 8

Non excusés : 4

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, aux municipaux et à Mme Isabelle Kottelat de *La Broye*.

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 06 juin 2023
- 3) Informations du Président
- 4) Préavis municipal n° 07 / 2023 : Prolongation de la zone réservée
- 5) Informations municipales
- 6) Divers et propositions individuelles

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 6 juin 2023**

*Le Président* rappelle les points discutés lors de la précédente séance du Conseil communal. Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

### **3. Informations du président**

*Le Président* présente un fascicule nommé « Vision pays des Trois-Lacs 2050 », basé essentiellement sur cinq études spécifiques sur les thèmes du sol, de l'agriculture, de l'eau, de la biodiversité et du paysage. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer pour le recevoir par email.

### **4. Préavis municipal n° 07 / 2023 : Prolongation de la zone réservée - mise en place à titre de mesure conservatoire dans le cadre de l'élaboration du nouveau PaCom**

*J. Theux* : La zone réservée est en vigueur depuis septembre 2018 pour une durée de cinq ans et arrive à échéance ce mois. Cette zone réservée nous a permis d'élaborer un plan d'affectation que l'on estime conforme à toutes les attentes de la DGTL en bloquant les constructions pour éviter que cela ne continue à proliférer ; c'est une mesure conservatoire qui a été mise en place. Nous avons soumis le PaCom à l'enquête publique, ce qui a facilité le préavis de la DGTL, qui nous a autorisé à prolonger la durée de la zone réservée pour une durée de trois ans. Nous demandons donc, afin de pouvoir terminer le PaCom, de prolonger la zone réservée qui sera abrogée au moment où le PaCom entrera en vigueur.

*La Commission PaCom – Plan d'aménagement communal*, par son président, *Sylvain Carrard*, relève les points suivants :

La commission PaCom – Plan d'aménagement communal représentée par *Sylvain Carrard*, *Christiane Studer*, *Rui Gomes Da Silva*, *Rolf Hotz*, *Delphine Galliard*, *Sabrina Giannini Heim* et *Véronique Bacher Tillmanns-Schmidt*, a été informée en date du 22.08.2023 par notre syndic, *Monsieur Johann Theux*, qu'un Conseil extraordinaire aura lieu le 12 septembre 2023 pour la présentation du préavis n° 7 afin de prolonger de 3 ans la zone réservée, soit jusqu'en septembre 2026.

La mise en place du plan de la zone réservée et de son règlement entré en vigueur en septembre 2018 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en septembre 2023, a permis à la Municipalité de travailler à l'élaboration du nouveau PaCom. Cette mesure a permis de ne pas complètement bloquer l'évolution du village en laissant ainsi la possibilité de développer la Commune en adéquation avec les nombreuses demandes de transformation, rénovation et agrandissement en cours.

Pour rappel, le plan d'affectation et le règlement actuellement en vigueur dans la Commune de Faoug, ne sont pas conformes aux dispositions de la loi, du fait que la Commune est surdimensionnée en zone à bâtir. De ce fait et en vertu de l'art. 134 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), une commune qui ne dispose pas déjà d'une zone réservée pourrait se voir imposer le refus des permis de construire et l'instauration d'une zone réservée par le Canton. Renoncer à ce stade des travaux de révision du plan d'affectation communal, à la prolongation de la durée de la zone réservée déjà en vigueur, aurait

comme conséquence une potentielle intervention du Canton visant à imposer une telle mesure conservatoire.

Il est important de relever également que la prolongation de la zone réservée pour trois ans, seule prolongation possible, a été soumise à l'enquête publique du 7 juillet 2023 au 7 août 2023, conformément à la procédure en vigueur et n'a pas suscité d'oppositions.

Au vu de ce qui précède, la commission PaCom – Plan d'aménagement communal, propose d'accepter le préavis n° 7 et soutient la Municipalité dans cette démarche.

En conclusion, nous proposons au Conseil de répondre favorablement aux points suivants :

- D'approuver la prolongation de la zone réservée établie en 2018 jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau PaCom ou, à son échéance en septembre 2026 ;
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera nécessaire pour cette réalisation.

*H-J. Brechbühl* : Je me pose des questions sur le plan établi : votre but est de régler toutes les oppositions d'ici à mars 2024, mais le temps pour régler toutes les oppositions durera bien plus que trois ans. Je ne vois pas comment ce projet peut aboutir ; vous n'avez pas encore parlé avec tous les opposants. Par ailleurs, la mise à l'enquête a été faite juste avant les vacances. Pourquoi n'avons-nous pas été informés au mois de mai déjà de la fin de ce délai ?

*J. Theux* : Effectivement, le Conseil aurait pu être prévenu avant, c'était une possibilité, mais nous devons avoir d'abord le préavis positif de la DGTL pour pouvoir mettre à l'enquête. L'enquête a été faite pendant l'été, ce n'était pas notre choix. Il est clair que le Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral ne vont pas traiter tout cela dans les trois prochaines années. Notre proposition est de rencontrer tous les opposants d'ici novembre 2023. Ensuite nous pourrons travailler avec la commission PaCom pour définir comment nous allons répondre. La Municipalité dira quels arguments ont été utilisés du point de vue urbanistique et légal pour prendre certaines décisions, et à partir de là, avec la Commission PaCom, nous allons proposer éventuellement une levée de toutes les oppositions avec une motivation, soumettre un préavis au Conseil communal, qui pourra valider la levée des oppositions ; c'est de cela dont nous parlons pour mars 2024, ce n'est pas encore l'entrée en vigueur du plan. En mars prochain, nous proposerons au Conseil communal l'acceptation du plan pour autant que l'on ne le remette pas nous-mêmes à l'enquête. Si le Conseil communal l'accepte, la DGTL va notifier aux opposants l'ouverture des droits de recours. La suite des procédures se fera entre les propriétaires qui auront formulés des recours et le tribunal. La commune n'est pas directement impactée si ce n'est qu'il pourrait y avoir un effet suspensif sur certaines zones. Nous souhaitons soumettre au Canton courant 2024 une proposition validée par le Conseil communal avec projet de réponses aux oppositions pour que le Canton accède, signe et que le PaCom entre en vigueur.

*H-J. Brechbühl* : Il y aura toujours un problème avec le Canton, qui va continuer à refuser des parcelles, c'est encore beaucoup trop grand. Depuis cinq ans, rien n'a été fait ; on en est au même stade qu'en 2018. En 2024, ce sera toujours la même chose : le Canton va continuer à dire qu'on est toujours et encore surdimensionné, et on redemandera un crédit, et ainsi de suite.

*J. Theux* : J'entends et respecte cet avis, mais je ne le partage pas et je ne suis pas d'accord sur le fait que rien n'a été fait. La Municipalité actuelle (et la précédente) aurait pu accéder à toutes les demandes du Canton, c'est-à-dire d'exproprier tous les propriétaires de la commune.

*H-J. Brechbühl* : Cela aurait été plus juste.

*J. Theux* : Pour reprendre les mots de notre avocat : « En aménagement du territoire, il n'y a pas de notion de juste ou pas juste, et on ne peut pas comparer deux parcelles ». Le but des séances de conciliation est d'entendre tous les avis et d'expliquer nos arguments. Chacun a le droit de se sentir lésé, de maintenir son opposition et son droit de faire recours, et d'être jugé par un Tribunal. Nous ne savons pas comment cela va être jugé par le Tribunal.

*D. Galliard* : Je souhaite préciser que c'est comme ça dans toutes les communes : ce n'est pas qu'à Faoug que cela traîne, c'est la procédure d'élaboration qui prend du temps.

**Le Conseil communal approuve le Préavis municipal n° 07 / 2023 : Prolongation de la zone réservée, à la majorité (16 pour, 2 contre, 4 absents)**

## 5. Informations municipales

J. Theux : - Personnel communal : A la suite de la démission de Mme Chantal Herren, Mme Karla Paul a été engagée en qualité de boursière communale dès le 14 août. Comme déjà annoncé, Mme Laury Brünisholz a été engagée comme secrétaire municipale dès le 1<sup>er</sup> août, et M. Léo Spahr comme secrétaire municipal adjoint dès le 17 juillet. Des contrats de mandats ont été établis pour accompagner le nouveau bureau avec Marlise Gaillet (ancienne boursière communale) et Chantal Veyre (ancienne secrétaire municipale) afin de former le nouveau personnel. Le Bureau communal est donc au complet avec du personnel motivé, qualifié et compétent. - Les nouveaux horaires du guichet sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre, avec des horaires élargis ; il est aussi possible de convenir d'un rendez-vous. PACOM : Il y a 37 oppositions, nous avons à ce jour reçu 16 opposants. Les rencontres ont pour but d'échanger à propos du PaCom et de son règlement d'application, de poser des questions et - pour la Municipalité - de fournir des explications sur les décisions prises. Il y a des points divergents et la plupart des oppositions seront maintenues par les opposants, tout ou partiellement. Par la suite, nous présenterons à la Commission PaCom les oppositions reçues et les réponses fournies aux opposants. Le PaCom sera éventuellement adapté, ce qui nécessiterait une mise à l'enquête pour les parcelles impactées, avant d'être soumis au Conseil communal. Ensuite, un projet de réponse aux oppositions et un préavis demandant l'acceptation du PaCom seront établis en tenant compte des échanges entre la Municipalité et la Commission PaCom. Rénovation de la parcelle RF 45 : Le consortium d'architectes de Faoug (CDAF) a effectué l'analyse préliminaire et l'a présentée à la Municipalité et à la Commission RF 45. Cette analyse traite des travaux urgents à effectuer au niveau de la sécurité, et du contexte du bâtiment existant avec toutes les données cadastrales, plan de zone, servitudes, dimensions, affectation du sol, possibilités de construire en tenant compte du règlement de construction actuel, équipements de la parcelle avec étude géologique pour l'emplacement d'une PAC et une pré-étude solaire pour l'exposition du bâtiment. L'orientation du programme du bâtiment a été définie dans le cadre de cette réunion ; la Municipalité et la Commission RF 45 partagent une vision commune : une majorité d'appartements sont prévus, des nouveaux bureaux communaux (qui pourraient par la suite être transformés en appartements), des locaux adaptables. Nous souhaitons également développer une zone de rencontre et de services, qui serait plutôt prévue au pôle de la gare, plus propice en termes de solutions de stationnement et de transports publics, proche de la zone loisir et des ports (=> transports lacustres). Les actuels bureaux communaux pourraient être réaffectés en accueil extra-scolaire, c'est un projet à définir. Dans cette analyse préliminaire, il y a toujours deux scénarios en discussion : la rénovation ou la démolition/reconstructions, chacun ayant ses avantages et ses inconvénients. Les prochaines étapes seront l'avant-projet établi sur les deux possibilités, et choix du scénario pour l'appel d'offres par la Municipalité sur le conseil de la Commission RF 45 et Commission PaCom.

D. Kaeser : Organisation de la Municipalité : La répartition des dicastères a été revue au sein de la Municipalité comme suit :

Johann Theux, Syndic : Administration générale, Personnel communal, Finances, Aménagement du territoire, Urbanisme, Relations publiques, Entente des Savoies.

Déborah Kaeser, Vice-Syndic : Forêts et refuge, Conciergerie, Employés de la voirie, Déchetterie, Parcs et cimetière, Port communal et cabines, Déléguée déchets carnés, Routes, Eclairage public.

Laetitia Poinçot : Communication, PECC, Déléguée CCLT, Protection civile, Affaires militaires, Police et Parking, Police du commerce, Défense incendie et secours (SDIS), Déléguée au conseil intercommunal de l'ARPEJE, Transports publics.

Markus Studer : Membre du comité directeur de l'ARPEJE, Membre du comité directeur de FOREMS, Délégué ARAS Broye-Vully, Délégué ABSMAD, Mesures sociales et sanitaires, Jeunesse et aînés, Paroisses, Informatique.

Théodore Lavanchy : Police des constructions et normes SUVA, Eau potable, Epuration, STEP inter-régionale, Domaines, Bâtiments et propriétés communales.

Déchetterie et port communal : les règlements sont toujours en cours. Signalisation : La mise à l'enquête est terminée pour les marquages au sol devant l'école et le panneau STOP à la route neuve ; pour des raisons de budget, ces travaux seront effectués l'année prochaine. Personnel communal : Merci de faire bon accueil aux nouveaux membres du personnel communal.

**L. Poinçot** : Le Clean-up day aura lieu samedi 16 septembre, il n'y a pour l'instant que deux inscriptions, merci d'en parler autour de vous et de faire venir du monde.

**M. Studer** : ARPEJE : Nous travaillons sur les recommandations du rapport de management de l'agence Vicario pour résoudre les problèmes dus à la croissance de cette institution et améliorer les besoins futurs. - Le budget a été élaboré et va être présenté au comité du conseil intercommunal ce mois ; il est équilibré et similaire à l'année dernière. Les coûts par élève et par habitant sont d'environ Fr. 5'000.- par élève ou Fr. 600.- par habitant de Faoug. - Les places d'accueil à Cudrefin et Salavaux ont été doublées et la crèche d'Avenches va aussi être agrandie. Les portes ouvertes à la crèche de Cudrefin auront lieu le samedi 7 octobre 2023 de 10h à 12h. - Une réflexion va être menée sur la nécessité d'avoir un accueil aussi à Faoug.

FOREMS : Les biens ont été transférés au HIB après dix ans de discussions et négociations. Le HIB est maintenant indépendant et peut investir et se développer selon ses besoins. La FOREMS va utiliser l'argent pour un nouvel EMS, c'est à l'étude. Ces deux organisations vont améliorer et perfectionner leurs infrastructures. C'était le dernier acte de Guy Delpédro, président du CoDir de la FOREMS car il quitte sa fonction ; un nouveau président est recherché d'ici à la fin de l'année. Paroisses : Nous sommes toujours en discussion pour le renouvellement de la convention entre les paroisses et les communes, qui n'a pas été signée depuis 2009. Nous sommes confiants que la convention sera prête à la fin de l'année et qu'elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. CCLT : J'exprime ma gratitude à la CCLT que je quitte suite à la réorganisation des dicastères. Cette Commission joue un rôle important dans la vie sociale du village.

**Th. Lavanchy** : Eau potable : Nous avons demandé au Canton si c'était possible, en cas d'urgence, d'utiliser la source de Courgevaux : c'est possible si c'est vraiment urgent, mais fortement déconseillé. Nous étudions aussi la possibilité de remettre cette conduite en état. - Le projet ABV avance : l'OFCO et l'ECA ont donné leur accord pour l'avant-projet et vont subventionner le projet. Une offre est en cours pour le projet définitif. - Convention avec Greng : nous étions prêts pour la signature de la convention, mais la commune de Greng a rajouté une dernière condition et demande Fr. 25'000 de frais d'entrée. Pour la commune, cela n'est pas acceptable. Une conciliation avec les organes de l'état de Vaud et de Fribourg en cours ; nous avons demandé l'aide du Canton pour faire pression sur Greng. Nous étudions aussi un tracé alternatif.

Police des constructions : - Notre nouvelle secrétaire municipale, Laury Brünisholz, a bien pris en charge les dossiers en optimisant les processus et en simplifiant des documents, elle fait un très bon travail. - Projets prévus : Trouver un bureau technique externe qui puisse se prononcer sur les dossiers d'enquête présentés par le bureau mandataire attitré (AWA), échanger avec les communes voisines, reprendre les dossiers en cours et en suspens, reprendre le préavis du bloc locatif. Domaines : Le projet de la CAFE (Coopérative d'Arrosage de Faoug et Environs) est en bonne voie de constitution. Il faut qu'il y ait assez de monde qui entre dans le réseau et atteindre assez d'hectares pour que ce soit supportable au niveau des coûts ; on saura fin septembre si la coopérative pourra se créer. Chemins agricoles : - Suite aux discussions avec les agriculteurs, la procédure va être lancée pour la réfection des chemins agricoles communaux et le curage des drainages ; nous pouvons obtenir un subventionnement de 60%. - Le projet de prolongement du trottoir après la cimetière jusqu'au DP41 (chemin agricole) est également à l'étude.

PECC : - Une séance aura lieu le 14 octobre pour parler du fonds PECC accepté au budget pour Fr. 30'000.- et discuter comment ces subventions vont être allouées. Camille Marion, municipale à Avenches, nous expliquera comment le fond a été mis en place dans leur commune. - Une nouvelle Petite épicerie, prévue à côté de la gare pour 2024, va être mise à l'enquête prochainement.

## **6. Divers et propositions individuelles**

**S. Carrard** : Les horaires téléphoniques du bureau communal sont-ils les mêmes que les heures d'ouverture du guichet ?

**J. Theux** : Vous pouvez appeler en dehors des horaires d'ouverture du guichet ; les personnes présentes peuvent répondre, sauf si elles sont en séance.

**S. Carrard** : Lors du dernier Conseil, nous avons parlé du guichet cartographique communal (SIT), pour savoir si c'était possible de mettre sur le site de la commune.

**J. Theux** : Nous avons étudié cette demande. Cela nous pose un problème de ne pas passer par un géomètre car on devrait se montrer garant que toutes les données soient à jour. Nous préférons qu'un géomètre l'atteste et prenne cette responsabilité.

*S. Carrard* : Je suis surpris qu'on mette sur une question d'argent le marquage pour annoncer l'école : mettre en danger les enfants pour une question de budget est surprenant, combien cela coûte-il ?

*D. Kaeser* : Je souhaite respecter le budget qui a été alloué à la signalisation. Je n'ai pas l'impression de mettre les enfants en danger, mais si vraiment nous pouvons le faire plus rapidement. Le montant pour un triangle « attention école » de chaque côté s'élève à environ Fr. 16'000.- (Fr. 7'000.00 par triangle, plus les travaux).

*H.J. Brechbühl* : Un deuxième devis pourrait être intéressant.

*P. Thévoz* : rappelle que le prochain Conseil est prévu le 3 octobre déjà, et propose d'éventuellement le repousser au mardi 10 octobre. Le préavis qui sera présenté, « Arrêté d'imposition pour 2024 » doit encore être examiné par la Commission des finances avec la remise de leur rapport.

*R. Tacheron* : C'est en effet court pour convoquer la Commission des finances d'ici au 3 octobre ; c'est une bonne alternative de le repousser au 10 octobre.

*P. Thévoz* : La proposition m'a également été soumise de commencer les séances de Conseil communal plus tôt. Que pensez-vous de commencer à 19h00 ou 19h30 ?

**Les membres du Conseil communal sont d'accord pour débiter les prochaines séances à 19h30.**

*P. Thévoz* : Un membre du Conseil, également scrutateur suppléant, a annoncé sa démission prochainement et devra être remplacé, un scrutateur suppléant est donc recherché ...

*Le Président* rappelle les prochaines dates importantes :

- Conseil communal : mardi 10 octobre et mardi 5 décembre, **à 19h30**
- Elections fédérales : 1<sup>er</sup> tour : 22 octobre, 2<sup>ème</sup> tour : 12 novembre 2023

*P. Thévoz* remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h20

Patrick Thévoz  
Président



Vanessa Feneyrolles  
Secrétaire



Faoug, le 12 septembre 2023

Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance du Conseil communal.